

Édition janvier 2024

# Info-Cécilois

Journal municipal de Sainte-Cécile-de-Lévrard

Prochaine date de tombée : 20 février 2024



## Mot du maire



Chers citoyens,

Chères citoyennes,

Le froid glacial du mois de janvier a bel et bien fait son retour à la suite du temps doux que décembre nous avait fait bénéficier. Je vous invite maintenant à profiter des joies que seule la période hivernale peut nous procurer. Plusieurs beaux sentiers de raquettes, fatbike et de ski de fond sont disponibles à Deschailons, Fortierville et Gentilly. N'hésitez pas à profiter de l'entrée gratuite au Parc de la Rivière Gentilly du 29 janvier au 2 février pour tous nos citoyens. L'hiver est également synonyme de chausser enneiger et glacée, je vous invite à être prudent sur les routes ainsi que sur les pistes de motoneiges.

### TAXES

Le 12 décembre dernier, le conseil municipal a adopté les prévisions budgétaires ainsi que le règlement de taxation pour l'année 2024. Vous recevrez votre compte de taxation annuelle d'ici la fin du mois de février. Pour une seconde année, vous aurez la chance de faire quatre versements au lieu de trois pour payer votre compte de taxes. Considérant le taux d'inflation que nous connaissons, le conseil municipal était désireux de continuer d'accommoder ses citoyens. Vous serez à même de constater que malgré l'inflation, et ce, grâce à une gestion rigoureuse des finances de la municipalité, le budget municipal a augmenté de 12,35% pourcent, mais les taxes foncières de seulement 4,97% pourcents pour une résidence.

Cette année, la taxe foncière sera à 0,7708\$ du cent dollars d'évaluation. Pour le remboursement du règlement d'emprunt 2009-02, il sera à 0,0545\$ du cent dollars d'évaluation. Les compensations pour le service d'aqueduc ont diminué pour pratiquement tous les secteurs, le tout pour bien refléter le coût du service d'aqueduc. Le taux pour la réserve financière pour l'assainissement des eaux usées est resté le même tout comme ceux du service des lumières de rue et du déploiement de la fibre optique. Il y a une augmentation pour le service des matières résiduelles, mais cela est hors de notre contrôle. La compensation pour le service d'égout à augmenter, elle aussi pour bien refléter les coûts du service de l'égout. Pour toute question en lien avec la taxation, je vous invite à communiquer avec la directrice générale au 819-263-2104.

### PROGRAMME DE REVITALISATION

Déjà près d'une quarantaine de citoyens se sont prévalus du programme de revitalisation depuis sa mise en place en 2019. Ce programme vous permet d'obtenir un crédit de taxes foncières pour toute nouvelle construction résidentielle de 80 000\$ et plus ou une rénovation de 5 000\$ et plus d'un immeuble résidentiel est de retour en 2024. N'hésitez pas à visiter notre site Internet pour plus d'informations.

### FADOQ SAINTE-CÉCILE-DE-LÉVRARD

La FADOQ de Sainte-Cécile-de-Lévrard organise régulièrement au nouveau bâtiment du parc Georgette-Baril des jeux de cartes. N'hésitez pas à y participer! Pour plus d'informations, je vous invite à suivre leur page Facebook ou consulter la page douze de cette édition.

Je vous souhaite un bel hiver!

*Séverin Beaudin*

Maire

Afin d'all ger notre journal municipal et par souci environnemental, nous vous pr sentons des extraits des d cisions des derniers conseils municipaux.

- Veuillez noter que l'int gralit  des proc s-verbaux sont disponibles sur le site internet de la municipalit  au [www.stececiledel vrard.com](http://www.stececiledel vrard.com) dans la section municipalit  / s ance du conseil / proc s verbaux.
- Veuillez noter que l'int gralit  des r glementations sont disponibles sur le site internet de la municipalit  au [www.stececiledel vrard.com](http://www.stececiledel vrard.com) dans la section services aux citoyens / r glementation et zonage

## Extrait proc s-verbal d cembre 2023

- Le conseil municipal a adopt  le r glement #2023-11-12 d cr tant un r glement d'emprunt pour proc der   la r fection du rang Sainte-C cile et le changement de six ponceaux de traverse sur le rang Sainte-C cile ainsi que les services professionnels et techniques y aff rents et d cr tant   ces fins un emprunt de 2 669 722 \$ pour le paiement des co ts qui y sont rattach s, ce r glement d'emprunt est conditionnel <a l'obtention d'une subvention de 1 868 805\$ du programme PAVL - volet acc l ration;
- Le conseil municipal a proc d    l'achat d'une partie du lot 6 133 709 situ  en zone blanche repr sentant 2 990.3 m tres carr s de Cultures B cancour inc. pour la somme de 45 000 \$;
- Le conseil municipal a autoris  le d p t d'une demande au programme d'aide financi re du fond de la s curit  routi re pour l'achat d'un radar p dagogique ainsi qu'un kali-flash pour la somme de 9 414,00 \$ ;
- Le conseil municipal a proc d    l'achat de 677,88 tonnes de remblais pour la somme de 21 306,71 \$, taxes en sus;
- Le conseil municipal a octroy  le contrat   Construction P russe inc. pour les travaux de plomberie au b timent de loisirs Georgette-Baril pour la somme de 7 184,70 \$, taxes en sus;
- Le conseil municipal a octroy  le contrat   Construction P russe inc. pour les travaux d' lectricit  au b timent de loisirs Georgette-Baril pour la somme de 17 696,54 \$, taxes en sus;
- Le conseil municipal a octroy  le contrat   Construction P russe inc. pour l'installation de goutti res au b timent de loisirs Georgette-Baril pour la somme de 1 183,00 \$, taxes en sus;
- Le conseil municipal a proc d    l'achat d' lectrom nager pour le b timent de loisirs Georgette-Baril pour la somme de 2 320,82 \$, taxes en sus ;
- Le conseil municipal a mandat  Cr ations Joeblo pour la cr ation d'un meuble et pr sentoir pour la section revue pour la somme de 1 350,00 \$, taxes, en sus ;
- Le conseil municipal a octroy  une subvention de 100,00 \$ au Centre d'action b n vole de la MRC de B cancour pour la campagne des paniers de No l ;
- Le conseil municipal a proc d    l'achat d'une drill   percussion pour les travaux publics chez R al Huot inc. pour la somme de 4 700,00 \$, taxes en sus;

### R solutions s ance extraordinaire du 12 d cembre 2024

- Le conseil municipal a adopt  le r glement #2023-12-10 intitul  « R glement abrogeant le #2019-04-03 – d cr tant un emprunt de 770 335 \$ remboursable sur une p riode de 20 ans pour l'achat, la r novation et l'am nagement en biblioth que et bureau municipal de l'immeuble situ  au 219 rue principale   Sainte-C cile-de-L vrard ainsi que pour les services professionnels »;
- Le conseil municipal a adopt  la programmation finale de la TECQ 2019-2024 ;

# Adoption du budget 2024



**Assemblée publique du 12 décembre 2023**

## REVENUS

Taxes foncières	574 795,00 \$
Taxes, compensation et tarification	136 500,00 \$
Compensation tenant lieu de taxes	11 560,00 \$
Transfert	111 062,00 \$
Services rendus	16 995,00 \$
Impositions de droits	32 038,00 \$
Intérêts sur arrérages	2 500,00 \$
Intérêts sur placements	8 350,00 \$
Autres revenus	2 550,00 \$

<b>Total</b>	<b>896 350,00 \$</b>
--------------	----------------------

## DÉPENSES

Administration générale	353 496,00 \$
Sécurité publique	110 977,00 \$
Transport	196 991,00 \$
Hygiène du milieu	130 105,00 \$
Aménagement, urbanisme et développement	19 924,00 \$
Loisirs et culture	63 269,00 \$
Frais de financement	21 345,00 \$

<b>Total</b>	<b>896 107,00 \$</b>
--------------	----------------------

**Excédent (déficit) de fonctionnements avant conciliation à des fins fiscales** **243,00 \$**

## CONCILIATION À DES FINS FISCALES

### Financement

Remboursement de la dette à long terme (22 300,00 \$)

### Affectations

Activités d'investissement 0,00 \$

Excédent accumulé 22 057,00 \$

**Sous-total** **(243,00 \$)**

**Excédent (déficit) de fonctionnements de l'exercice à des fins fiscales** **0,00 \$**



# Règlement ayant pour objet de fixer le taux des taxes, les tarifications et compensations pour services municipaux, le taux d'intérêt sur les arrérages et les modalités de paiement pour l'exercice financier 2024

## SECTION I - DÉFINITIONS

Dans le présent règlement, à moins que le contexte n'indique un sens différent, on entend par :

- « Aqueduc » : L'ensemble des conduites d'eau, appareils, dispositifs et autres ouvrages de même nature appartenant à la Municipalité et servant à fournir de l'eau potable ;
- « Compteur d'eau » : Un appareil fourni par la municipalité qui sert à computer et à enregistrer la consommation d'eau annuelle de chaque établissement ou logement provenant de l'aqueduc ;
- « Égout » : L'ensemble des conduites d'égout, appareils, dispositifs et autres ouvrages de même nature appartenant à la Municipalité et servant à fournir le service d'égout ;
- « Établissement » : Un bâtiment, une partie de bâtiment, un local, un ensemble de pièces ou une seule pièce et qui est utilisé à des fins autres que résidentielles, dont les fins agricoles, industrielles, commerciales, institutionnelles et mixtes ;
- « Municipalité » : Municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard ;
- « Logement » : Un bâtiment, une partie de bâtiment, un local, un ensemble de pièces ou une seule pièce et qui est utilisé principalement à des fins résidentielles;

## SECTION II - TAXES FONCIÈRES

2. Afin de pourvoir aux dépenses de fonctionnement de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard, une taxe foncière générale est imposée et prélevée pour l'exercice financier 2024 sur l'ensemble des immeubles imposables inscrits au rôle d'évaluation foncière en vigueur sur le territoire de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard. Le taux est fixé à soixante-dix-sept sous et huit centièmes (0.7708\$) du cent dollars (100 \$).
3. Afin de pourvoir au remboursement de la dette en capital et intérêts du règlement d'emprunt numéro 2009-02 portant sur la réfection de l'aqueduc, l'égout sanitaire et de l'égout pluvial, une taxe spéciale est imposée et prélevée pour l'exercice financier 2024 sur l'ensemble des immeubles imposables inscrits au rôle d'évaluation foncière en vigueur sur le territoire de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard. Le taux est fixé à cinq sous et quarante-cinq centièmes (0.0545\$) du cent dollars (100\$).

## SECTION III - COMPENSATIONS

### 4. COMPENSATION POUR LE SERVICE D'AQUEDUC

#### 4.1 MODALITÉS DE LA TARIFICATION POUR LES IMMEUBLES NON MUNIS DE COMPTEURS D'EAU

Afin de pourvoir aux dépenses relatives à la fourniture et à l'usage de l'eau potable, ainsi qu'à l'opération et à l'entretien de l'Aqueduc et les frais d'administration inhérents, il est par le présent règlement imposé et il sera exigé, pour l'année 2024, une compensation suffisante de tous les propriétaires d'immeubles imposables de la Municipalité et qui sont desservis par le réseau d'aqueduc, cette compensation étant répartie entre eux selon le mode de tarification suivant :

Pour chaque unité de logement	332,00 \$
Pour chaque établissement non EAE avec ou sans animaux	415,00 \$
Pour chaque établissement EAE...	581,00 \$
Pour chaque établissement EAE sans animaux ...	581,00 \$
Pour chaque unité de logement saisonnier	166,00 \$
Pour tout terrain non-construit	249,00 \$

#### 4.2 MODALIT S DE LA TARIFICATION POUR LES IMMEUBLES MUNIS DE COMPTEURS D'EAU

Afin de pourvoir aux d penses relatives   la fourniture et   l'usage de l'eau potable, ainsi qu'  l'op ration et   l'entretien de l'Aqueduc et les frais d'administration inh rents, il est par le pr sent r glement impos  et il sera exig , pour l'ann e 2024, une compensation suffisante de tous les propri taires d'immeubles imposables de la Municipalit  et qui sont desservis par le r seau d'aqueduc, cette compensation  tant r partie entre eux selon le mode de tarification suivant :

Pour chaque �tablissement non EAE avec ou sans animaux	415,00 \$
Pour chaque �tablissement EAE...	581,00 \$
Pour chaque �tablissement EAE sans animaux ...	581,00 \$

En outre, un tarif de 0.25 \$/m<sup>3</sup> est payable pour chaque m tre cube d'eau consomm  annuellement en exc dent de 8 000 m<sup>3</sup> d'eau.

#### 4.3 COMPTEURS D'EAU

Lorsqu'un Compteur d'eau n'enregistre pas ou enregistre incorrectement la consommation d'eau, il est impos , pour la p riode   tarifier, un tarif bas  sur la quantit  d'eau consomm e durant l'ann e pr c dente pour l' tablissement ou le Logement concern . Lorsqu'il est impossible d'obtenir la quantit  d'eau consomm e durant l'ann e pr c dente, il est impos  un tarif bas  sur la quantit  d'eau consomm e par un  tablissement ou un logement comparable.

#### 4.4 PAIEMENT DE LA TARIFICATION

Le tarif exig  en vertu de l'article 4.1 est per u de la m me mani re et en m me temps que la taxe fonci re g n rale.

Dans le cas des immeubles munis d'un compteur d'eau, le tarif exig  en vertu de 4.2 est payabl dans les trente (30) jours qui suivent la date de l' mission de la facture par la Municipalit .

#### 4.5 EXCEPTIONS

Dans le cas o  il y a un  tablissement   m me un Logement, seule la tarification pour l' tablissement est factur e.

Si un matricule poss de plus d'une entr e d'eau, une compensation par entr e d'eau pour le service d'aqueduc sera exig e selon la nature de l'exploitation.

### 5. COMPENSATION POUR LE SERVICE D' GOUT

Afin de payer le co t du service d' gout et les frais d'administration inh rents, il est par le pr sent r glement impos  et il sera exig , pour l'ann e 2024, une compensation suffisante de tous les propri taires d'immeubles imposables de la Municipalit  et qui sont desservis par le r seau d' gout, cette compensation  tant r partie entre eux selon le mode de tarification suivant :

Pour chaque unit� de logement	126,00 \$
Pour chaque �tablissement non EAE avec ou sans animaux	126,00 \$
Pour chaque �tablissement EAE...	126,00 \$
Pour chaque �tablissement EAE sans animaux ...	126,00 \$
Pour chaque unit� de logement saisonnier	126,00 \$
Pour tout terrain non-construit	126,00 \$
R�sident de Saint-Pierre-les-Becquets	126,00 \$

#### EXCEPTIONS

Dans le cas o  il y a un  tablissement   m me un Logement, seule la tarification pour l' tablissement est factur e.

## 6. RÉSERVE FINANCIÈRE POUR L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

Afin de créer une réserve financière pour le projet d'assainissement des eaux usées, il est par le présent règlement imposé et il sera exigé, pour l'année 2024, une compensation suffisante de tous les propriétaires d'immeubles imposables de la Municipalité et qui sont desservis par le réseau d'égout, cette compensation étant répartie entre eux selon le mode de tarification suivant :

Pour chaque unité de logement	65,00 \$
Pour chaque établissement non EAE avec ou sans animaux	65,00 \$
Pour chaque établissement EAE...	65,00 \$
Pour chaque établissement EAE sans animaux ...	65,00 \$
Pour chaque unité de logement saisonnier	65,00 \$
Pour tout terrain non-construit	65,00 \$
Résident de Saint-Pierre-les-Becquets	65,00 \$

### EXCEPTIONS

Dans le cas où il y a un Établissement à même un Logement, seule la tarification pour l'établissement est facturée.

## 7. COMPENSATION POUR LE SERVICE DE L'ENLÈVEMENT, LE TRANSPORT, LA REVALORISATION ET L'ÉLIMINATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Afin de payer le service de l'enlèvement, le transport, la revalorisation et l'élimination des matières résiduelles et les frais d'administration inhérents, il est par le présent règlement imposé et il sera exigé, pour l'année 2024, une compensation suffisante de tous les propriétaires d'immeubles imposables de la Municipalité, cette compensation étant répartie entre eux selon le mode de tarification suivant :

Pour chaque unité de logement	235,00 \$
Pour chaque établissement non EAE avec ou sans animaux	235,00 \$
Pour chaque établissement EAE avec animaux	235,00 \$
Pour chaque établissement EAE sans animaux	235,00 \$
Pour chaque unité de logement saisonnier	117.50 \$

### EXCEPTIONS

Dans le cas où il y a un Établissement à même un Logement, seule la tarification pour l'établissement est facturée.

Lorsqu'il y a une ferme ayant des animaux sans logement sur un matricule, une compensation est exigée.

## 8. COMPENSATION POUR LE SERVICE DE LUMIÈRES DE RUE

Afin de payer le service du réseau de lumières de rue et les frais d'administration inhérents, il est par le présent règlement imposé et il sera exigé, pour l'année 2024, une compensation représentant 48% des frais inhérents au service de lumière de rue de tous les propriétaires d'immeubles imposables de la Municipalité qui sont desservis par le service, cette compensation étant répartie entre eux selon le mode de tarification suivant:

Pour chaque unité de logement	20,00 \$
Pour chaque établissement non EAE avec ou sans animaux	20,00 \$
Pour chaque unité de logement saisonnier	20,00 \$
Résident de Saint-Pierre-les-Becquets	20,00 \$

### EXCEPTIONS

Dans le cas où il y a un Établissement à même un Logement, seule la tarification pour l'établissement est facturée.

## 9. COMPENSATION POUR LE DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE

Afin de payer le service de déploiement de la fibre optique et les frais d'administration inhérents, il est par le présent règlement imposé et il sera exigé, pour l'année 2024, une compensation suffisante de tous les propriétaires d'immeubles imposables de la Municipalité, cette compensation étant répartie entre eux selon le mode de tarification suivant :

Bâtiment branchable .....	48,00 \$
---------------------------	----------

**10. POUR LES PROPRIÉTAIRES D'IMMEUBLES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ D'AQUEDUC DU HAUT DU QUATRIÈME RANG EN LA PAROISSE DE SAINTE-SOPHIE-DE-LÉVRARD**

405, rang Saint-François-Xavier	Résidence : 280 \$ / chaque	
411, rang Saint-François-Xavier		
439, rang Saint-François-Xavier		
445, rang Saint-François-Xavier		
453-A, rang Saint-François-Xavier		
455, rang Saint-François-Xavier		
465, rang Saint-François-Xavier		
407, rang Saint-François-Xavier	Deux résidences	560 \$
415, rang Saint-François-Xavier	Résidence	280 \$
	Animaux	75 \$

**11. POUR LES PROPRIÉTAIRES D'IMMEUBLES MEMBRES DE LA COOPÉRATIVE D'AQUEDUC DU 5<sup>E</sup> RANG DE SAINTE-SOPHIE-DE-LÉVRARD**

505, rang Saint-Ovide	Résidence	360 \$ / chaque
515, rang Saint-Ovide		
521, rang Saint-Ovide	Remboursement de la dette	137 \$ / chaque
525, rang Saint-Ovide		
503, rang Saint-Ovide	Résidence	360 \$
	Remboursement de la dette	137 \$
	Animaux (12\$/animal)	720 \$
	Remboursement de la dette (5 \$ / animal)	300 \$

**12. MÉDAILLES DE CHIENS**

La licence n'est valide que pour le chien à l'égard duquel elle est émise. Elle n'est pas transférable. La licence est valide pour toute la vie du chien et est payable annuellement au coût de 8\$ (huit) par an.

Cet article abroge le deuxième alinéa de l'article 2 du règlement #2020-03-03 ayant pour objet les médailles pour chiens.

#### SECTION IV - DÉBITEUR

13. Le débiteur et les codébiteurs sont assujettis au paiement des taxes dues à la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard au sens du présent règlement, le *débiteur* est défini comme étant le propriétaire au sens de la Loi sur la fiscalité municipale au nom duquel une unité d'évaluation est inscrite au rôle d'évaluation foncière ou, dans le cas d'immeubles visés par la Loi sur la fiscalité municipale, la personne tenue au paiement des taxes foncières imposées sur cet immeuble ou de la somme qui en tient lieu.

#### SECTION V - PAIEMENT

14. Le débiteur de taxes municipales pour 2024 a le droit de payer en 4 versements égaux:
- 1° le premier étant dû le 14 mars 2024, représentant (25%) du montant total;
  - 2° le deuxième versement étant dû le 14 mai 2024, représentant (25%) du montant total;
  - 3° le troisième versement étant dû le 15 juillet 2024, représentant (25%) du montant total;
  - 4° le quatrième versement étant dû le 16 septembre 2024, représentant (25%) du montant total;
15. Pour bénéficier de ce droit, le débiteur doit recevoir un compte de taxes égal ou supérieur à 300 \$ pour chaque unité d'évaluation. Il est de plus décrété que les taxes de services soient incluses dans le calcul de l'application du paiement par trois versements.
16. Lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu, seul le montant du versement échu est alors exigible immédiatement et porte intérêt.
17. Les prescriptions du présent article s'appliquent également aux suppléments de taxes municipales ainsi qu'à toutes taxes exigibles, à la suite d'une correction du rôle d'évaluation, le premier versement est dû trente (30) jours après l'envoi des comptes, mais l'échéance du second versement, s'il y a lieu, est postérieure de 60 jours à la date d'exigibilité du premier versement. Le troisième versement, s'il y a lieu, est postérieur de 60 jours à la date d'exigibilité du deuxième versement. Le quatrième versement, s'il y a lieu, est postérieur de 60 jours à la date d'exigibilité du troisième versement.

#### SECTION VI - INTÉRÊTS ET FRAIS

18. Les taxes portent intérêt, à raison de 18% par an, pour le paiement, le supplément ou le remboursement des taxes à compter de l'expiration du délai applicable.
- Malgré ce qui précède, le conseil pourra, autant de fois qu'il le juge opportun, en cours d'année, décréter par résolution un taux d'intérêt différent de celui prévu au premier alinéa.
19. Des frais d'administration au montant de 40\$ seront réclamés au tireur d'un chèque ou d'un autre ordre de paiement lorsque le chèque ou l'ordre de paiement remis à la Municipalité en est refusé par le tiré.

#### SECTION VII - DISPOSITIONS DIVERSES

20. Les taxes mentionnées au présent règlement n'ont pas pour effet de restreindre le prélèvement ou l'imposition de toutes autres taxes prévues ou décrétées par tout autre règlement municipal.
21. Toute disposition antérieure inconciliable avec le présent règlement est abrogée.
22. Les taxes ou compensations imposées en vertu du présent règlement le sont pour l'exercice financier 2024.
23. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

**Pour nous joindre :**



819.263.2104



info@stececiledelevrard.com



stececiledelevrard.com



Sainte-C cile-de-L vrard



219, rue Principale

N'oubliez pas  
de vous inscrire !



**Calendrier**

**s ances du conseil pour 2024**

Ces s ances d butent   20h30   la salle multifonctionnelle  ric-C t  (228, Principale).

15 janvier	8 avril	8 juillet	7 octobre
5 f�vrier	6 mai	5 ao�t	11 novembre
11 mars	3 juin	9 septembre	9 d�cembre

**Heure d'ouverture du bureau municipal**

Lundi au mercredi	De 9 h � 12 h
	De 13 h � 16 h
Jeudi	De 9 h � 12 h

En tout temps, vous pouvez laisser du **courrier** dans notre nouvelle **chute   livres** pr vue   cet effet. Elle est situ e au bureau municipal sur le mur ext rieur pr s du stationnement. C'est confidentiel et notre agente de bureau s'occupera de ramasser le tout.

**DEMANDE DE PERMIS**

**N'oubliez pas qu'il est n cessaire d'obtenir un permis de construction ou de r novation au bureau municipal avant d'effectuer vos travaux.**

Le permis est  mis dans un d lai n'exc dant pas trente (30) jours suivant la date de r ception de la demande de celle-ci. Un permis doit  tre  mis avant le d but des travaux.

- Construire
- R nover
- Transformer ou agrandir un b timent
- D placer ou d molir tout b timent
- Une cl ture
- Une piscine
- Refaire la couverture des b timents
- Changer des fen tres
- Etc...

**Pour plus d'informations sur les demandes de permis et les normes et r glement, n'h sitez pas   communiquer avec notre inspecteur en b timent Jos e Demers au 819 263-2104.**



## AVIS   TOUTS LES R SIDENTS

VOUS POUVEZ  TRE ADMISSIBLE   UN CR DIT DE TAXES FONCI RES POUR TOUTE NOUVELLE CONSTRUCTION DE 80 000\$ ET PLUS OU UNE R NOVATION D'UN IMMEUBLE R SIDENTIEL POUR UN MONTANT DE 5 000\$ ET PLUS

\*certaines conditions sont applicables.

Pour plus d'informations communiquez avec la municipalit  au 819 263-2104



# PROGRAMME DE REVITALISATION

*pour l'ann e 2024*



### Bureau de poste

#### Heures et jours d'ouverture :

**Lundi** 8:30-12:00 - 14:00-16:45  
**Mardi** 8:30-12:00 - 14:00-16:45  
**Mercredi** 8:30-12:00 - 14:00-16:45  
**Jeudi** 8:30-12:00 - 14:00-17:30  
**Vendredi** 8:30-12:00 - 14:00-16:45

T l phone: 819 263-0178



Adresse : 232, rue Principale,  
 Sainte-C cile-de-L vrard,  
 GOX 2M0



**IMPORTANT**



**Il est important d'inscrire votre num ro civique sur votre bo te au lettre, merci de votre pr cieuse collaboration !**

*Ruth Provencher et Christine Dionne*

### **Le colportage sans permis c'est interdit !**

Tout colporteur doit poss der un permis municipal. La municipalit  ne mandate jamais une entreprise pour qu'elle vende un produit ou un service en son nom.



## **Colportage**

**Permis obligatoire**

Si un colporteur se pr sente   votre porte sans autorisation :

- prenez en note # **plaque** et **direction prise**
- contactez imm diatement la **S ret  du Qu bec**

Ste-Cécile-de-Lévrard

fadoq

Il nous fait plaisir d'annoncer à nos membres que le local situé sur le terrain des loisirs est maintenant ouvert tous les jeudis à partir de 13H00. C'est Céline Richer qui est la personne ressource à contacter pour toute question concernant cette activité.

Voici la liste des prochaines activités prévues :

20-02-2024 Diner St-Valentin suivi du spectacle : Hommage à René Martel

19-03-2024 Diner

16-04-2024 Diner suivi de l'AGA

21-05-2024 Diner

Le club de Ste-Sophie prépare une sortie à la cabane à sucre et nous vous informerons des détails lors de nos prochains diners.

Est-ce que les différentes marmottes nous prédiront un printemps hâtif ou tardif? C'est à voir dès le 2 mars prochain. D'ici là, profitez des différentes activités hivernales.



DU 12 AU 16 FÉVRIER 2024

LES JOURNÉES DE LA  
**PERSÉVÉRANCE  
SCOLAIRE**

#JPS2024



**POUR LEUR FUTUR,**

**PERSÉVÉRER**

**SE CONJUGUE**

**TOUJOURS**

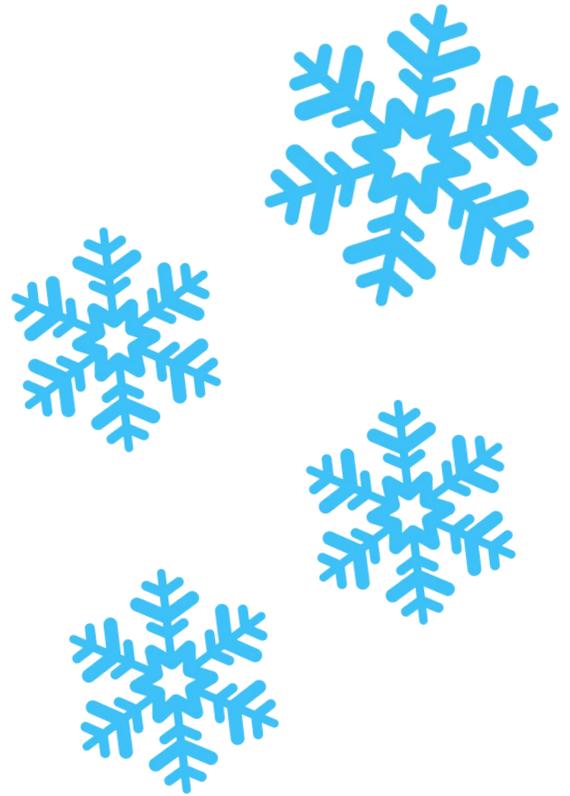
**AU PRÉSENT.**

**NOS GESTES, UN +  
POUR LEUR RÉUSSITE!**



 **PARC RÉGIONAL  
DE LA  
RIVIÈRE  
GENTILLY**

**ENTRÉE GRATUITE  
CITOYENS DE STE-CÉCILE-DE-LÉVRARD  
29 JANVIER AU 2 FÉVRIER**



## L'hiver, c'est malade!

Pour en profiter pleinement,  
mieux vaut se faire  
**vacciner maintenant.**

Grippe • COVID-19  
Infections à pneumocoque

### STE-CÉCILE-DE-LÉVRARD

Adresse: 228 Rue Principale  
Local: Salle Éric-Côté  
Date: Mardi 13 février  
Heures: 9h30-15h00

**SANS RENDEZ-VOUS**



Votre  gouvernement

Québec 

**Adresse :** 219, Principale, Sainte-Cécile-de-Lévrard, G0X 2M0  
**Téléphone :** 819 263-0368  
**Courriel :** biblio113@reseaubibliocqlm.qc.ca  
**Site Internet :** <https://biblietcie.ca/>  
**Suivez-nous sur**  : Bibliothèque municipale de Ste-Cécile-de-Lévrard

### CHUTE À LIVRES

Nous avons maintenant une chute à livres (située sur le côté près du stationnement). Vous pouvez donc retourner vos prêts à toute heure du jour ou de la nuit.



*Bibliothèque  
Lise-Bergevin-Ducharme*



**NOUVELLEMENT DÉMÉNAGÉE**  
**AU 219, PRINCIPALE  
 STE-CÉCILE-DE-LÉVRARD**

HEURE D'OUVERTURE	Lundi et mercredi :	9 h 30 à 16 h 00
	Mardi et jeudi :	9 h 30 à 12 h 00
	Mardi soir :	19 h 00 à 20 h 00
	Vendredi :	10 h 00 à 11 h 00
	Samedi :	10 h 00 à 12 h 00



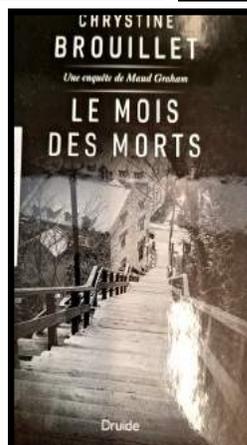
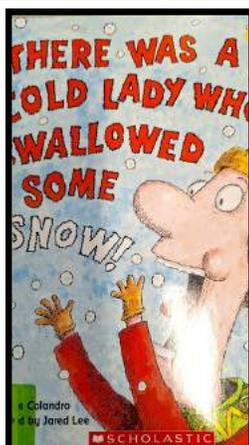
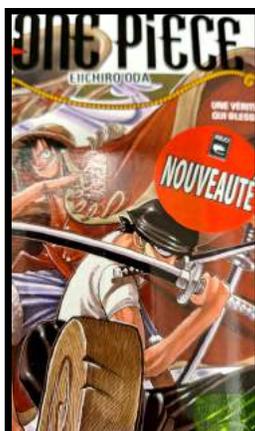
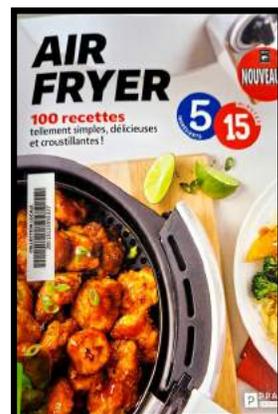
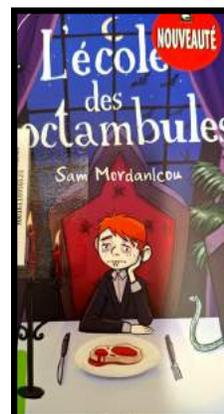
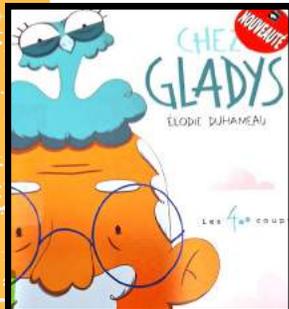
# BiBli & cie

Passionnés de musique, saviez-vous qu'avec votre abonnement à la bibliothèque vous avez accès gratuitement à des dizaines de magazines de musique de tous les styles et de partout dans le monde sur les plateformes OverDrive et PressReader ?

Accès: <https://biblietcie.ca/kiosque-numerique/>, puis sélectionnez OverDrive ou PressReader.



Nouveautés



Bibliothèque Lise-Bergevin-Ducharme

Des études prouvent que lire avec son bébé, dès la naissance, amène des répercussions positives tout au long de sa vie !

Notre bibliothèque, en collaboration avec le programme Une naissance un livre, est là pour vous aider à favoriser la lecture chez vos enfants dès leur plus jeune âge.

Rendez-vous à votre bibliothèque pour inscrire votre nouveau-né et recevoir gratuitement la trousse du parfait bébé-lecteur !



## CALENDRIER 2024 SAINTE-CÉCILE-DE-LÉVRARD



### CONSIGNES

- Placez le bac en bordure de la rue, dans votre entrée, la veille de la collecte.
- Le couvercle doit être bien fermé en tout temps et advenant l'usage de 2 bacs, il vous faudra prévoir un espace de 60 cm entre eux.
- Les matières doivent être dans le bac et non à côté.
- Le bac ne doit pas être enlisé ou gelé au sol en période hivernale.

■ MATIÈRES RECYCABLES  
 ■ ORDURES MÉNAGÈRES  
 ■ ENCOMBRANTS

JANVIER							FÉVRIER							MARS						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5	6					1	2	3					1	2
7	8	9	10	11	12	13	4	5	6	7	8	9	10	3	4	5	6	7	8	9
14	15	16	17	18	19	20	11	12	13	14	15	16	17	10	11	12	13	14	15	16
21	22	23	24	25	26	27	18	19	20	21	22	23	24	17	18	19	20	21	22	23
28	29	30	31	25	26	27	28	29	24	25	26	27	28	29	30	31				

AVRIL							MAI							JUIN						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5	6					1	2	3	4					1
7	8	9	10	11	12	13	5	6	7	8	9	10	11	2	3	4	5	6	7	8
14	15	16	17	18	19	20	12	13	14	15	16	17	18	9	10	11	12	13	14	15
21	22	23	24	25	26	27	19	20	21	22	23	24	25	16	17	18	19	20	21	22
28	29	30	26	27	28	29	30	31	23	24	25	26	27	28	29	30				

JUILLET							AOÛT							SEPTEMBRE											
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S					
		1	2	3	4	5	6					1	2	3					1	2	3	4	5	6	7
7	8	9	10	11	12	13	4	5	6	7	8	9	10	8	9	10	11	12	13	14					
14	15	16	17	18	19	20	11	12	13	14	15	16	17	15	16	17	18	19	20	21					
21	22	23	24	25	26	27	18	19	20	21	22	23	24	22	23	24	25	26	27	28					
28	29	30	31	25	26	27	28	29	30	31	29	30													

OCTOBRE							NOVEMBRE							DÉCEMBRE									
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S			
		1	2	3	4	5					1	2					1	2	3	4	5	6	7
6	7	8	9	10	11	12	3	4	5	6	7	8	9	8	9	10	11	12	13	14			
13	14	15	16	17	18	19	10	11	12	13	14	15	16	15	16	17	18	19	20	21			
20	21	22	23	24	25	26	17	18	19	20	21	22	23	22	23	24	25	26	27	28			
27	28	29	30	31	24	25	26	27	28	29	30	29	30	31									

IMPRIMÉ SUR DU PAPIER 100% RECYCLÉ

## PAS DE



BAC NON-VIDÉ  
BAC ENDOMMAGÉ  
ENCOMBRANT NON-RAMASSÉ  
**QUE DOIS-JE FAIRE?**

**ÉTAPE 1** Je laisse mon bac ou mes encombrants en bordure de la rue.

**ÉTAPE 2** Je contacte la Régie dans un délai de 24 h 819-294-2999

## COLLECTE DES ENCOMBRANTS

ENCOMBRANTS  
1e : 19 mars  
2e : 21 mai  
3e : 16 juillet  
4e : 24 septembre



Les matières suivantes sont refusées :

- matériaux de construction, rénovation, démolition
- produits domestiques dangereux
- appareils électroniques et informatiques
- sacs de déchets
- pneus
- Les matières déposées dans une remorque ne sont pas ramassées.



Pour connaître tous les détails de ce service.

SITE WEB  
WWW.RIGIDBANY.COM

TÉLÉPHONE  
819-294-2999



# RIGIDBNY

Régie intermunicipale  
de gestion intégrée des déchets  
Bécancour–Nicolet–Yamaska



SITE WEB  
WWW.RIGIDBNY.COM



TÉLÉPHONE  
819-294-2999



FACEBOOK  
BACBLEU

## CALENDRIER 2024



Nous souhaitons profiter de cette publication pour exprimer notre gratitude envers chacun d'entre vous pour vos initiatives visant à réduire les déchets enfouis. Votre engagement est primordial pour préserver l'environnement magnifique dans lequel nous vivons. Ensemble, travaillons pour les 4RV.

Réduire  
Réemployer  
Recycler  
Repenser  
Valoriser



## ÉCOCENTRES

La Régie est heureuse d'offrir aux citoyens des municipalités membres, un réseau de sept (7) écocentres, et ce gratuitement. Pour connaître la liste des matières acceptées, visitez notre site internet, section écocentre.

- Saint-Grégoire (Ouvert en période hivernale)
- Nicolet
- Sainte-Eulalie
- Saint-Léonard d'Aston
- Saint-Zéphirin-de-Courval
- Saint-Pierre-les-Becquets
- Manseau



## AIDE-MÉMOIRE DES MATIÈRES ACCEPTÉES AU RECYCLAGE

### PAPIER CARTON



- Boîtes de carton (laminé, ondulé, plat)
- Boîtes d'œufs, rouleaux de carton
- Journaux, circulaires, revues, magazines, catalogues, annuaires
- Feuilles, enveloppes, sacs de papier
- Cartons de lait et de jus à pignon

**i** Le carton souillé par la nourriture, comme les boîtes de pizza, va aux ordures.

### PLASTIQUE



- Bouteilles, contenants et emballages de produits alimentaires, de breuvages, de cosmétiques, de produits d'hygiène personnelle et d'entretien ménager identifiés d'un symbole de recyclage et des numéros suivants:

**♻️ 1-2-3-4-5-7**

**i** Est-ce que ma pellicule plastique se recycle? Si ça s'étire, oui! Merci de regrouper les plastiques de même famille pour faciliter leurs recyclages.

### MÉTAL



- Assiettes et papier d'aluminium
- Boîtes de conserve
- Cintres métalliques
- Bouchons et couvercles

### VERRE



- Bouteilles, pots, bocaux alimentaires (peu importe la couleur)

**i** Privilégier les conteneurs de récupération du verre pour une revalorisation à 100%.

- Gentilly
- Nicolet
- Saint-Grégoire
- St-Léonard d'Aston

# POPOTE ROULANTE

## POPOTE ROULANTE



Centre d'action bénévole  
de la MRC de Bécancour

Pour recevoir la Popote, il faut être âgé de 65 ans et plus ou remplir une des conditions suivantes :

- être en perte d'autonomie;
- maladie (court terme ou chronique);
- être en convalescence;
- avoir un handicap physique.

### BUT :

Favoriser le maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie particulièrement les personnes âgées de 65 ans et plus, seules ou en couple.

Offrir un soutien matériel et moral à ces personnes par le biais de repas congelés livrés à domicile.

Savoureux, pratiques et économiques, les repas congelés représentent la solution par excellence pour les personnes souhaitant surveiller leur alimentation. Faibles en gras, ils ne contiennent ni additif, ni agent de conservation et conviennent à la cuisson au micro-onde.

L'inscription est simple : il suffit de nous téléphoner au 819-288-5533 ou sans frais le 1-855-788-5533 pour vérifier votre éligibilité et de remplir une courte fiche d'inscription en toute confidentialité.





# SÉCURICAB

**Les aînés en toute sécurité**

Avec SécuriCAB les aînés peuvent désormais rester chez eux le plus longtemps possible dans des conditions optimales grâce à des **appels automatisés**.





Centre d'action bénévole de la MRC de Bécancour  
T 819 288-5533, poste 2

En partenariat avec : Québec 

SécuriCAB est offert gratuitement par les Centres d'action bénévole membres de la FCABQ




Centre d'action bénévole de la MRC de Bécancour

# Recherche

## Bénévole

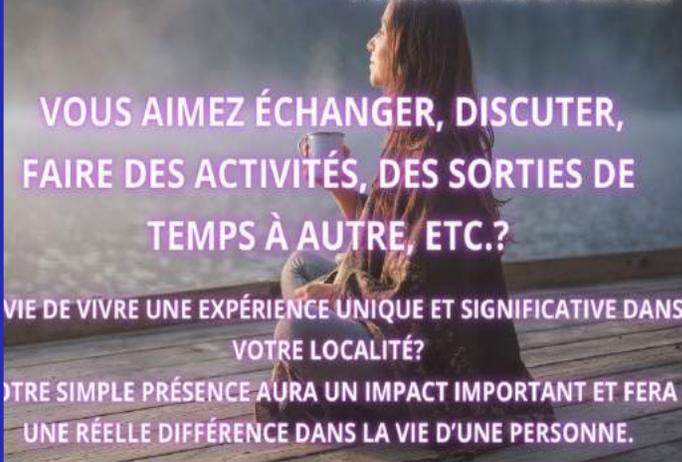
POUR VISITES D'AMITIÉS

**VOUS AIMEZ ÉCHANGER, DISCUTER, FAIRE DES ACTIVITÉS, DES SORTIES DE TEMPS À AUTRE, ETC.?**

VIE DE VIVRE UNE EXPÉRIENCE UNIQUE ET SIGNIFICATIVE DANS VOTRE LOCALITÉ?

VOTRE SIMPLE PRÉSENCE AURA UN IMPACT IMPORTANT ET FERA UNE RÉELLE DIFFÉRENCE DANS LA VIE D'UNE PERSONNE.

Veillez contacter Marie-Andrée Duguay pour plus d'info:  
**819-288-5533 poste 6**




Centre d'action bénévole de la MRC de Bécancour




## Mamies Tendresse

**Vous avez un poupon de moins d'un an?**

Vous avez besoin de réconfort? D'échanger? Le CAB de la MRC de Bécancour peut offrir un soutien à votre famille. À raison d'une visite par semaine, laissez entrer dans votre vie l'expérience d'une Mamie Tendresse.

Vous aimez les poupons, vous souhaitez amener votre expérience à une famille? Alors, **Vous êtes la mamie** qu'il nous faut.

**Pour info:** communiquez avec Marie-Andrée au 819-288-5533 poste: 6



Centre d'action bénévole de la MRC de Bécancour



**Vous aimeriez manger de bon repas chez vous?**

La popote roulante est un service de livraison de repas à domicile qui sont livrés par des bénévoles attentionnés. Ce service favorise le maintien à domicile et permet de bien s'alimenter à prix abordable.

La popote est un service tout à fait spécial qui permet aux personnes en perte d'autonomie de vivre dans leur demeure plus longtemps et avec dignité, en leur apportant des repas nourrissants, le tout accompagné d'un sourire et d'une mini-visite.

Au-delà de l'aspect de l'alimentation, de véritables liens sont tissés entre les bénévoles.

Ce service est disponible pour les personnes âgées de 65 ans et + ou toutes personnes qui sont dans l'incapacité physique ou morale de se préparer un repas convenable (personne seul, handicapé, en convalescence, malade, endeuillé.

**819-288-5533 ou sans frais 1-855-788-5533 poste 2**



# SSIRMRCB BULLETIN

## PRÉVENTION 2024

### Rétrospective 2024

Nous voilà déjà en 2024! L'heure est au bilan et il m'est permis d'admettre que vous faites, encore cette année, un excellent travail de prévention! Il ne faut pas oublier que :

#### Le premier responsable, c'est toi!



### Interventions

Concernant les interventions, nous avons répondu à un total de 114 appels, une baisse comparativement à l'année 2022. Voici quelques chiffres importants :

- 34 alarmes automatiques diverses;
- 21 appels d'installations électriques;
- 11 vérifications d'odeur de fumée;
- 9 feux de bâtiments;
- 5 feux de véhicule.

Il est primordial de bien faire entretenir notre système annuellement afin de réduire les alarmes intempestives et non fondées; celles-ci engendrent des coûts et des déplacements de pompiers non- nécessaires. Il faut savoir également que selon le nouveau règlement 415 de prévention des incendies, vous pouvez être passible d'une amende à la suite d'une deuxième alarme non fondée sur une période de douze mois.

### Permis de brûlage

L'importance d'avoir un permis de brûlage prend tout son sens afin d'être au courant des mesures et des consignes en vigueur pour le temps de l'année concernée. De plus, il nous permet d'éviter des déplacements pour des appels de vérification. Pour l'obtention d'un permis, il faut simplement téléphoner au bureau du SSIRMRCB au 819 288-5694, prendre rendez-vous avec l'agent en prévention incendie, une petite visite et le tour est joué!

Je vous rappelle qu'il est illégal au Québec de faire brûler autre chose que **seulement des branches, arbres et feuilles mortes**.

### Équipe

Nous avons eu quelques départs à la retraite l'année dernière, mais nous sommes fiers d'accueillir parmi nous Simon Blanchette à la caserne de Lemieux ainsi que Jazmin Henry-Guimond à Saint-Pierre-les-Becquets.

Nous vous souhaitons une excellente année 2024 en toute sécurité!

### Éviter les ennuis, le permis c'est gratuit! NOUS TRAVAILLONS AVEC VOUS, POUR VOUS!

Je suis toujours présent pour répondre à vos questions, à vos commentaires et à vos suggestions pour améliorer le service de sécurité incendie. N'hésitez pas à communiquer avec moi.



Guy Lemieux  
Préventionniste incendie  
[g.lemieux@mrcbecancour.qc.ca](mailto:g.lemieux@mrcbecancour.qc.ca)

# L'ARUE BÉCANCOUR

2750, BOUL. BÉCANCOUR,  
BÉCANCOUR, G9H 3V8  
(GENTILLY)



## NOTRE MILIEU DE VIE

	HORAIRE MILIEU DE VIE	HORAIRE ADMINISTRATIF
LUNDI	11H - 15H	9H - 16H
MARDI	FERMÉ	9H - 16H
MERCREDI	9H - 12H	9H - 12H
JEUDI	15H - 21H	9H - 16H
VENDREDI	FERMÉ	TÉLÉTRAVAIL

Nous disposons d'un milieu de vie accueillant; c'est un lieu sécuritaire, où tu peux être toi-même. Nos locaux peuvent te permettre de profiter d'une douche chaude, de laver tes vêtements ou simplement de prendre un café, jaser ou même faire une sieste! C'est un endroit chaleureux, qui est confidentiel, sans pression ni jugement.

## TRAVAIL DE RUE

Notre travail est d'être présent pour toi, peu importe ton âge et tes besoins. Nous sommes là pour t'écouter, te soutenir, t'accompagner, te référer vers des services adaptés, t'informer sur divers sujet... Nous distribuons gratuitement du matériel de prévention et pouvons fournir des dépannages d'urgence.

En bref, notre objectif est de t'accompagner selon tes besoins et selon ton rythme

## TU AS BESOIN DE JASER ?

Ça te tentes-tu un petit café ?

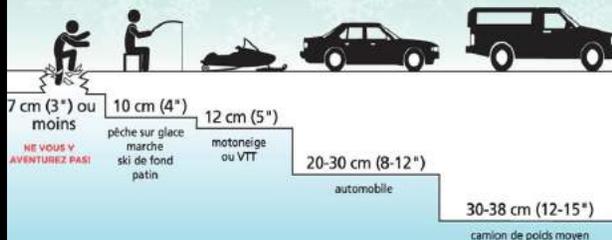
Nos travailleurs et travailleuses de rue se déplacent partout dans la MRC, nous pouvons te rencontrer dans la rue, dans un parc, au resto... où tu es.

<b>MAUDE</b> 438.832.2693	<b>SUNNY</b> 819.697.9914	<b>ORGANISME</b> 819.298.4799
<b>MARTINE</b>	<b>JEAN-MICHEL</b>	



\*Pour plus d'informations sur nos activités, veuillez consulter notre site web ou page Facebook\*

## ÉPAISSEUR DE GLACE MINIMALE RECOMMANDÉE POUR UNE GLACE NEUVE ET TRANSPARENTE



SOCIETEDESAUVETAGE.ORG

SOCIÉTÉ DE SAUVETAGE



## Souper Gastronomique 15 mars 2024, 17 h Auberge Godefroy



FONDATION SANTÉ  
Bécancour - Nicolet - Yamaska

Un rendez-vous savoureux,  
pour la santé de notre milieu!

Sous la présidence d'honneur

**AUGER**  
AUTOMOBILE



Repas 4 services  
incluant le vin  
Billet 170 \$

[www.fondationsantebny.ca](http://www.fondationsantebny.ca)

Reçu de charité de 100 \$

Procurez-vous aussi  
vos billets sur notre  
site internet pour l'un  
de ces 5 prix!  
(10 \$ ou 3 billets pour 25 \$)

**SAQ**



**PROMUTUEL**  
ASSURANCE

- 2 000 \$ crédit d'assurance chez Promutuel Assurance OU 1 500 \$ en argent
- Forfait Escapade d'une valeur de 515 \$ à l'Auberge Godefroy
- Forfait Bien-être d'une valeur de 510 \$ à l'Hôtel Montfort
- Carte-cadeau de 450 \$ au Manoir Bécancour
- Paire de billets de hockey - loge Auger Automobile d'une valeur de 200 \$ pour le match des Lions du 14 avril 2024

## Soirée en Patins

ENTRÉE  
GRATUITE  
POUR TOUS!

Spécial St-Valentin

CASSE-CROÛTE OUVERT  
AMBIANCE ET MUSIQUE

À L'ARÉNA SAMEDI

LE 10 FÉVRIER  
DE 17H À 20H



# Info Journal



Si vous désirez publier un texte, une publicité ou un message, l'Info-Cécilois est un moyen efficace et à peu de frais pour rejoindre les Cécilois et Céciloises !

Vous pouvez faire parvenir votre matériel par courriel au :  
[info@stececiledelevrard.com](mailto:info@stececiledelevrard.com)

Tarif de publication		
Format	1 parution	10 parutions
Carte d'affaire	10.00 \$	50.00 \$
1/3 de page	15.00 \$	100.00 \$
½ page	20.00 \$	120.00 \$
1 page	25.00 \$	175.00 \$

Date de tombée 2024		
20 janvier	20 avril	20 août
20 février	20 mai	20 septembre
20 mars	20 juin	20 octobre
20 novembre		15 décembre
*pas de parution en juillet		

Nos publicitaires

REER et CELI

Cotiser,  
ça allège l'esprit



On vous accompagne dans  
la réalisation de vos projets.

Cotisez en ligne ou avec votre conseiller.

[desjardins.com/reerceli](https://desjardins.com/reerceli)

819 298-2844  
1 866 298-2844

 **Desjardins**  
Caisse de Gently-Lévrard-  
Rivière du Chêne



## Résidence Des-Jardins-les-Becquets

\*Dédiés à votre mieux-être\*

102, Narcisse-Beaudet  
Saint-Pierre-les-Becquets, Qc  
G0X 2Z0 819-263-2424



Sylvie Gauvin, directrice générale  
residencejardinslesbecquets@gmail.com

**À la résidence**, vous serez accueillis dans un milieu de vie bienveillant, sécuritaire, un personnel qualifié, serviable 24H/24H. Composé de gens engagés, soucieux de vos besoins. Service infirmier 7 jours /7. Une de notre priorité, le maintien de l'autonomie, en offrant un environnement confortable, chaleureux et dynamique.

**Quelques unités de disponibles, nous vous offrons des soins personnalisés, du soutien au quotidien, pour des aînés autonomes, semi-autonomes et en perte cognitive (Alzheimer).**

**Offrez-vous une tranquillité d'esprit** en optant pour un milieu de vie sécuritaire et propice à votre épanouissement en tout temps et toutes circonstances. **Venez nous rencontrer dès maintenant**, afin de faire un choix éclairé. Prendre rendez-vous au 819-263-2424, poste 0, ou par courriel : [residencejardinslesbecquets@gmail.com](mailto:residencejardinslesbecquets@gmail.com)



### **SECTEUR AILE PROTHÉTIQUE**

**Nous offrons 10 unités pour personnes en perte d'autonomie**, avec troubles cognitifs ou démences diverses. Des services de soins enveloppés de chaleur humaine, au jour le jour. Un milieu de vie distinctif, **sécurisé**, animé, personnel compétent et professionnel, suivi médical rigoureux, avec aide à l'habillement, aide aux soins d'hygiène, aide aux déplacements, accompagnements et encadrement dans les activités de la vie quotidienne et domestique. Informez-vous, tarifs abordables et accessibles.

**Pour prendre rendez-vous contactez nos adjointes administratives 819- 263-2424, poste 0**

# Cherche et trouve de Saint-Valentin

Amuse-toi à chercher les 4 dessins ci-dessous dans la page, puis à les colorier.

